



MANIFESTE POUR UNE EUROPE DE PROGRÈS ET DE PAIX

L'Institut Maçonique Européen (I.M.E.) est l'organisme de représentation de la Grande Loge Féminine de France auprès des instances européennes.

Il entend porter au niveau européen les valeurs de la Grande Loge Féminine de France.

Il a pour ambition de faire partager aux Européens et Européennes les principes républicains, qui favorisent le dialogue, transcendent les pratiques culturelles et font ainsi progresser le respect de la dignité humaine, la laïcité et la parité.

A l'occasion de ses 15 ans et dans la perspective des élections européennes, l'I.M.E. publie ce Manifeste pour une Europe Humaniste, qui met en lumière des sujets essentiels dont l'Europe doit se saisir pour faire encore progresser les droits humains et particulièrement ceux concernant les femmes.

La Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne, datée du 7 décembre 2000, est venue confirmer et sanctuariser l'union des peuples dans un avenir pacifique commun, fondé sur des valeurs universelles et partagées : Dignité humaine, Liberté, Égalité et Solidarité.

La Grande Loge Féminine de France se veut une ambassadrice active des obligations de cette Charte. Ces valeurs doivent être mises en œuvre partout de la même manière, avec la même exigence et ce, pour chaque individu dans son intégrité.

Il en va de la protection de l'exercice de la Démocratie, des États de Droit ainsi que de la défense des droits des femmes.

Cette Charte est un pilier fondamental que nous devons consolider et garantir. Elle remet l'Humain dans son environnement, comme fondement et origine des droits, au centre de ce qu'elle propose d'entreprendre. Elle précise en même temps que la jouissance de ces droits entraîne des responsabilités et des devoirs tant à l'égard d'autrui qu'à l'égard de la communauté humaine et des générations futures et donc à l'égard de son environnement.

La Grande Loge Féminine de France affirme et partage ces engagements ; elle soutient donc qu'aucune dérogation aux principes de la Charte, aucune transgression ne peuvent être tolérées. Seule l'application de cette Charte ramènera la confiance en l'intégrité nécessaire à la construction de la Paix. Elle doit être garantie par une agence éthique avec pouvoir d'investigation et de mise en œuvre de mesures contraignantes, mises en place au sein de la Commission Européenne ainsi que par son intégration dans les droits nationaux.

Mieux encore, nous souhaitons porter la voix des femmes que nous représentons pour encourager les progrès en faveur d'une Europe humaniste, responsable et respectueuse.

POUR UNE EUROPE DÉMOCRATIQUE

L'application stricte de la Charte européenne des droits fondamentaux est, pour nous, la garantie d'un avenir commun et harmonieux pour les citoyennes et citoyens européens. Il nous paraît indispensable d'insister tout particulièrement sur les points suivants :

Protection de la démocratie

(En référence aux articles 39 et 40)

Si la Charte garantit à tout citoyen et toute citoyenne de l'Union le droit de vote et d'éligibilité aux élections européennes comme aux élections municipales dans l'État membre de résidence, il nous paraît tout aussi indispensable que sa voix soit respectée en ce qu'elle exprime.

► En ce sens, nous refusons toute dérogation aux droits fondamentaux.

Respect de l'intégrité humaine

(En référence aux articles 1 et 3)

Le respect de l'intégrité humaine implique le respect de ce qui constitue aussi son intimité.

L'intégrité physique et mentale de chacun et chacune est un droit acquis, pourtant souvent malmené.

► Il est essentiel d'exiger l'application des directives anticipées pour le choix de sa fin de vie.

Respect de la dignité humaine

La dignité humaine étant inviolable, son respect et sa protection permanente sont des exigences fondamentales.

► L'interruption volontaire de grossesse doit être inscrite dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne.

► Chaque État membre se doit de veiller au respect des droits européens des personnes en situation de handicap. de la même manière, il s'agit de respecter les droits et la dignité des personnes sans abri.

L'Union doit se prévaloir d'indicateurs permettant le contrôle et le suivi de ces obligations à l'égard des plus vulnérables. Les nouvelles technologies portent une responsabilité qui mérite une attention particulière et dont le législateur doit se saisir.

► Le secteur du numérique diffusant des scènes de violence et d'humiliation ainsi que le cyberharcèlement doivent faire l'objet de sanctions spécifiques et qualifiées.

Liberté de penser et de conscience

(En référence aux articles 10 et 11)

Nous affirmons que la quête de sens et de valeurs peut prendre des formes variées, y compris à travers des philosophies et des spiritualités non religieuses.

Ce droit implique la liberté de croire ou de ne pas croire, ainsi que la liberté de changer de religion ou de conviction.

La liberté de conscience est un droit que rien ne doit pouvoir remettre en cause. La liberté de penser est un droit qui est le corollaire de la liberté de conscience. Liée à la liberté de conscience, la liberté d'expression, comme la liberté d'informer, font partie des libertés fondamentales. Que serait la liberté de penser si celle-ci ne pouvait s'exprimer ou si la pluralité de l'information était remise en cause, au profit d'une parole unique ?

► Il importe d'affirmer qu'il est, de droit, possible d'interroger toute pensée y compris religieuse tant que cela ne concerne que les idées et les opinions, dans la limite de la loi. La liberté d'expression n'autorise ni les injures, ni la diffamation, ni l'appel au meurtre et l'apologie du terrorisme.

Droit à une information libre et sécurisée

(En référence aux articles 6, 8 et 38)

L'accès à la connaissance relève d'une liberté fondamentale, sécurisée par une information vérifiée et libre de droits. Les progrès technologiques nécessitent une attention particulière quant au respect des droits à la protection des données. De même, ces progrès doivent s'inscrire dans le cadre d'une recherche libre et responsable, au service de la santé humaine. Face aux avancées non contrôlées des nouvelles technologies et des dérives prévisibles, il est donc nécessaire de réviser le cadre réglementaire pour prévenir les menaces pour l'Éthique.

- ▶ Les « fake news » doivent être sanctionnées dans leur diffusion par le biais d'un cadre plus répressif.
- ▶ Le recours au traitement de masse des données doit être mieux encadré.
- ▶ L'I.A. doit être, pour chacune et chacun, digne de confiance et ne présenter aucune faille dès lors qu'il s'agit de la liberté et la sécurité des citoyennes et citoyens.
- ▶ Un cadre de gouvernance global devant le potentiel des neuro-technologies doit être défini, de manière à préserver le droit à la vie privée, de garantir le respect de l'identité physique, psychique et sociale de chaque individu.

Orientation des finances

Nous voulons une Europe où les femmes et les filles, dans toute leur diversité, jouissent de l'égalité des droits. Placer les droits des femmes et des filles au cœur des politiques européennes est indispensable pour réaliser le projet européen de Paix et de Solidarité. Pour ce faire il faut aboutir à une égalité budgétaire. Cette perspective, dans l'établissement des budgets permet de lutter contre les inégalités en tenant compte des situations respectives de chacune et chacun. Cette vision transversale permet d'interroger les rapports de domination entre les femmes et les hommes ainsi que les inégalités dans tous les domaines de la société.

- ▶ Nous voulons promouvoir l'indépendance économique des femmes fondée sur la justice économique et sociale. Nous appelons donc les décideurs nationaux et européens à fournir des fonds afin d'atteindre une démocratie paritaire.

POUR UNE EUROPE HARMONIEUSE

« **Quelles vigilances les femmes d'Europe doivent-elles exercer au cours de la prochaine mandature (2024 -2029) pour que l'UE continue à avancer pour et avec les femmes et éviter les régressions ?** »

Éducation

(En référence à l'article 14)

L'article 14 de la Charte des Droits Fondamentaux, indique : « Toute personne a droit à l'éducation, ainsi qu'à l'accès à la formation professionnelle et continue ». L'éducation selon Robert Badinter doit être « un accès au savoir et à la recherche par une éducation rationnelle et émancipatrice ».

Pour atteindre cet objectif, il faut que l'éducation s'inscrive dans l'apprentissage de l'esprit critique. C'est une des principales missions de l'éducation. On ne peut se forger d'opinion personnelle si l'on ne fait qu'obéir à des informations filtrées et dogmatiques. Si l'éducation est un droit, l'esprit critique en est le moteur. Tant d'enfants sont déscolarisés dès 10-12 ans ; comment pourront-ils un jour décider de leur avenir et faire des choix de société en toute liberté, en toute conscience ?

► La priorité aujourd'hui n'est pas seulement de poser le droit à l'éducation mais de veiller à ce que nos enfants, nos adolescents, soient formés à l'esprit critique.

Formation qualifiante pour les femmes

(En référence aux articles 14 et 23)

Le développement de formations professionnelles pour les jeunes femmes peut contribuer à leur autonomisation économique, briser les barrières de genre et promouvoir une société plus inclusive.

Les stéréotypes de genre invitent les jeunes femmes à des métiers peu porteurs et peu valorisants. Ils freinent leur accès à des formations qualifiantes. Les femmes sont très faiblement représentées dans les domaines informatiques, scientifiques, politiques. Elles privilégient davantage leur foyer et sont socialement encouragées dans leur rôle de mère au détriment de leur carrière professionnelle.

► Proposer des campagnes d'informations, programmer des incitations budgétaires et culturelles pour engager les filles et les femmes à suivre des formations qualifiantes dans les domaines de la technologie, l'ingénierie et la construction

Déconstruction des stéréotypes et des comportements genrés

(En référence à l'article 23)

90% des actes et faits de violence et délinquance [homicides volontaires, féminicides, viols, ...] sont commis par des hommes Cette violence masculine a un coût social et humain colossal. Cette réalité est à questionner.

► Repenser l'éducation, déconstruire ce modèle est possible. Une volonté politique est indispensable pour appliquer des programmes éducatifs et culturels ambitieux, bénéfiques pour les filles et les garçons, pour les femmes et les hommes. Ils permettront une société pacifiée et le partage des biens communs.

POUR UNE EUROPE EN PAIX, DE JUSTICE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Justice sociale

(En référence aux chapitres 3 et 4)

L'un des enjeux fondamentaux actuels est de rechercher une conciliation des droits humains avec la dynamique des évolutions environnementales. La destruction de la biodiversité, les changements climatiques... entraînent une exacerbation des inégalités, des violences, des guerres. Devant les faits et le vécu de tant d'injustices, nous devons mettre en lien ces enjeux au service d'une démocratie de l'équité, de la solidarité et de l'hospitalité.

► Il s'agit d'inventer des perspectives communes pour tous et toutes et de se protéger des dérives identitaires. Il s'agit d'instaurer un contrôle démocratique de nos outils, de nos techniques, pour garder la main sur nos destins.

Justice environnementale

(En référence à l'article 14)

« ONE HEALTH » UNE SEULE SANTE pour les êtres vivants et les écosystèmes. Sur le registre le droit à l'information introduit la question du devoir de participation et de responsabilité.

► L'Union doit s'opposer aux principes de dérogations dans l'application des lois en vigueur et veiller à ce que la loi sur la restauration de la nature du 29 février 2024 ne soit pas vidée de sa substance.

► L'Union doit également contribuer à l'équité climatique et veiller à ce que les mesures nécessaires pour atteindre la neutralité climatique soient appliquées dans un souci de justice sociale.

Préservation de la qualité de l'air et de l'eau

(En référence à l'article 37)

C'est un enjeu de santé publique, un enjeu européen. Les réglementations françaises et européennes relatives à la qualité de l'air et de l'eau doivent être appliquées. L'action à poursuivre doit évaluer l'impact actuel des activités humaines via un état des lieux et des diagnostics territoriaux Environnement-Santé et sur cette base prévoir un plan pour réduire leur impact sur la qualité de l'air extérieur et de l'eau.

► L'Union doit prévoir la mise en place d'une réglementation afin de garantir un niveau élevé de protection de l'environnement pour toutes et tous. Au-delà, l'Union doit œuvrer à la reconnaissance explicite d'un droit à un environnement sain et durable (selon les résolutions des 8 octobre 2021 et 28 juillet 2022 en ce qui concerne l'air) et que ce droit soit inscrit dans sa Charte. Nous sollicitons l'adoption dans ce sens d'un instrument contraignant sous forme d'un protocole additionnel à la CEDH.

Changement de paradigme pour la préservation des communs Impacts écologiques

Les mythes fondateurs de l'Humanité sont bouleversés. Depuis le « Naître homme » de Mirabeau le 17 août 1789, les mondes réels et virtuels se télescopent. Ces mouvements tendent à une privatisation du Vivant, de la Terre, de la Mer, de l'Air, de l'Espace et privatise même notre vie virtuelle. Il nous faut construire un nouveau mythe de réintégration de l'Humanité dans le monde vivant.

► L'Union doit être engagée sur ces domaines, œuvrer à la co-construction des savoirs et contribuer à l'équité climatique...

L'INSTITUT MACONNIQUE EUROPEEN de la Grande Loge Féminine de France, à travers ce manifeste, tout en réaffirmant son adhésion totale à la charte européenne des droits fondamentaux, souhaite aussi faire connaître ses attentes vis-à-vis de la prochaine mandature.

Elle veut, parce qu'elle porte en particulier la voix des femmes, de toutes les femmes, clamer haut et fort sa volonté d'œuvrer pour cette aventure « Humaine » et « Politique » que constitue l'Union Européenne, dans la perspective d'un avenir de dignité, de justice, d'équité et d'égalité.

Le devenir de nos acquis dépendra de la détermination que nous mettrons à les défendre et à nous battre, ensemble, pour le bien commun.



Email : glff@glff.org

LA CHARTE DES DROITS FONDAMENTAUX DE L'UNION EUROPEENNE : [cliquez ici](#)